



AMAP Croix-Luizet – 67 rue Octavie – VILLEURBANNE – <http://amapcroixluizet.eu/>

Contrat d'Engagement Mutuel - **FROMAGES et CHARCUTERIE** - HIVER 2022 du jeudi 03/11/2022 au 27/04/2023

Ce contrat est organisé par l'AMAP CROIX-LUIZET et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

L'adhérent-e et le-la producteur-trice s'engagent à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de «l'AMAP CROIX LUIZET» et la charte des AMAP.

Référente AMAP Croix Luizet : **dominiquewinckler69@gmail.com** (Tél. 06 34 64 28 42)

Il est établi entre :

Le dénommé Producteur,

LA FERME DES CHARMES

Nathalie MARTINET

Les CHAZOTTES 69770 MONTROTIER

et Le dénommé Membre Adhérent

M./Mme

Adresse

Email

Portable

Engagement réciproque : La productrice s'engage à fournir un panier de fromages fermiers frais et secs et de faisselles, un choix de fromages à l'unité, issus de son exploitation pour le lait de chèvre et issus de l'exploitation de son partenaire Pierre-Jean CHAVEROT (Montrotier – 69) pour le lait de vache AB, ainsi que des produits transformés issus de son élevage, une fois toutes les deux semaines. Elle s'engage à mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature, de l'animal (alimentation sans OGM) et de l'environnement.

La productrice s'engage à tout mettre en oeuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus. Huit types de paniers sont proposés :

Le membre adhérent s'engage à acheter 11 (bi-mensuels ou 3 fois par mois en fonction du mois) ou 6 (mensuels) paniers en acceptant les conséquences d'aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité de produits dans le panier. Une commande de produits transformés au choix, s'ajoute à ce contrat (voir tableau à la suite).

Indiquez votre choix :

Paniers 2-3 personnes	Prix unitaire	nombre de paniers*	Montant
CHEVRE	8,50 €		
MIXTE	8,50 €		
VACHE	8,50 €		
MÉLANGÉ	8,50 €		

Paniers 4-5 personnes	Prix unitaire	nombre de paniers*	Montant
CHEVRE	16,50 €		
MIXTE	16,50 €		
VACHE	13,50 €		
MÉLANGÉ	13,50 €		

* Le panier mensuel (6) est distribué la 1ère livraison du mois ou bien à la date en jaune dans le calendrier

DUREE : Saison hiver 2022/2023 : l'abonnement débute le **Jeudi 03 Novembre 2022** et se termine le **jeudi 27 avril 2023** (pas de distribution du 05/01 au 16/02 - voir calendrier de l'AMAP)

CALENDRIER : Les parties s'engagent à respecter le calendrier qu'elles auront préalablement défini en page 2. Les paniers mensuels sont livrés généralement, le 1er jeudi du mois (en jaune dans le calendrier) sauf pendant la période de tarissement Début JANVIER à Fin mi FEVRIER.

MODALITES DE LIVRAISON : Les livraisons sont effectuées exclusivement à la Maison du Citoyen, 67 rue Octavie – 69100 VILLEURBANNE, les jeudis soir de 19h00 à 20h00. Toutefois en accord avec le producteur, et suivant les mesures sanitaires en vigueur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour le producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration et le-la référent-e producteur rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice.

En cas d'impossibilité pour le membre adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants qui seront donnés à une association caritative ou distribués aux Amapiens présents. Aucun panier ne sera remboursé.

RUPTURE DU CONTRAT : Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

Nom adhérent :

Choix de paniers :

SOUS-TOTAL Paniers de fromage :

Entrez une quantité (exemple : 1)	Prix unitaire	Consigne	03 nov	17 nov	01 déc	22 déc	05 janv	16 févr	02 mars	16 mars	30 mars	13 avr	27 avr	Prix
Terrine chèvre/Armagnac pot de 180g	6,30 €													
Terrine chèvre/piment d'Espelette - pot de 180 g	6,80 €													
Civet de chèvre - bocal de 780g	13,70 €													
Rillettes chèvre nature - pot de 180 g	6,30 €													
Rillettes chèvre trompettes de la mort	6,80 €													
Rillettes chèvre à la noisette* - pot de 180g	6,80 €													
Rillettes chèvre poivre vert* - pot de 180g	6,80 €													
*Saucisson chèvre sec (20€/kg) compter 8€ par saucisson	8,00 €													
**4 yaourts de vache AB (consigne 4.00€ la 1ère fois)	2,65 €													
**6 yaourts de vache AB (consigne 6.00€ la 1ère fois)	4,00 €													
**6 yaourts de CHEVRE (consigne 6.00€ la 1ère fois)	4,80 €													
6 fromages blancs de vache AB	3,00 €													
6 fromages blancs chèvre	3,30 €													
6 fromages blancs de mélange (1/3 lait chèvre +2/3 lait vache)	3,15 €													
1 pot de fromage blanc vache (1 kg)	5,20 €													
Rondelé (fromage de vache ail, ciboulette)	2,35 €													
Coeur au thym fromage de vache	2,35 €													
Pyramide antillaise fromage de vache poivron piments	2,35 €													
Pavé aux noix fromage de vache	2,35 €													
Pyramide crémeuse chèvre	2,45 €													
Bûche cendrée chèvre	2,45 €													
Cervelle de canut	3,30 €													
Bouchon apéritif barquette de 100gr vache nature	2,70 €													
Bouchon apéritif barquette de 100gr chèvre nature	3,70 €													
SOUS-TOTAL Charcuterie, fromages, laitages														

**Un réajustement sur les saucissons sera effectué à la fin du contrat.

***Les consignes sont rendues quand il n'y a plus de commandes de yaourts. Prix de la consigne = 1€/pot. En fin de contrat les consignes non rendues seront facturées. (Les faisselles ne sont pas consignées)

SYNTHESE

Nom adhérent :

Choix de paniers :

SOUS-TOTAL Paniers de fromage	
SOUS-TOTAL Charcuterie, fromages, laitages	
TOTAL Général	

CALENDRIER DES LIVRAISONS

novembre-2022	décembre-2022	janvier-2023	février-2023	mars-2023	avril-2023
03-nov	01-déc	05-janv	16-févr	02-mars	13-avr
17-nov	22-déc	Naissances des Chevreaux		16-mars	27-avr
				30-mars	

REGLEMENT

Le règlement par chèque se fait à l'ordre de **LA FERME DES CHARMES**

(Un seul règlement : pas besoin de séparer les "paniers fromages" des autres produits)

Possibilité de payer en 2 fois (Montant total du contrat divisé par 2). Je choisis de payer en : fois.

Banque	N° de chèque	Montant

DATE : le

SIGNATURES

La productrice Nathalie Martinet

Le membre adhérent